

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 18H30**

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 15 septembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 septembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST  
Maryse BARGE à Daniel BALISONI  
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE  
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC  
Pierre CONTIE à Hélène BOUDON  
Monique DURAND-PRADAT à Isabelle FUREGON  
Taya ADJIMI à Martine MUNOZ  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseiller.e.s ayant voix délibérante :** Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Catherine PAPUT, Tahar BOUANANE.

Désignation d'un secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Rapporteur : Tony BERNARD, Président**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération prise ce jour concernant le conventionnement avec le Syndicat Mixte de Transport Urbain du bassin Thiernois et portant sur l'acquisition et l'installation d'abris vélos sécurisés et services associés sur son territoire.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

41

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

53

**Considérant** l'intérêt du projet pour le territoire, et la nécessité d'autoriser le syndicat Mixte de Transport Urbain du Bassin Thiernois à pouvoir occuper le domaine public intercommunal Dans le cadre du projet d'installation d'abris vélos et services associés.

Le Président propose la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte de Transport Urbain du Bassin Thiernois qui détermine les principes régissant l'autorisation donnée par la Communauté de communes au SM TUT, d'occuper un ou plusieurs espaces publics intercommunaux afin d'y implanter des abris vélos sécurisés, ainsi que les modalités de leur entretien et utilisation.

Emplacements et numéros de parcelle concernés :

- Base de loisirs du lac d'AUBUSSON D'Auvergne : parcelle n°677, à proximité de l'entrée du site.
- Siège de TDM : parcelle cadastrée n° BL 78, au sud-est du bâtiment.

Le Président fait lecture de la proposition de convention.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la convention d'occupation avec les collectivités concernées
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 44

Représentés : 9

Non-participation :

**TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53**

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le Président,**

**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

